



# FUTUR TRANSACTIONS

IMMOBILIER

## Honoraires Futur Transactions Colombes

Montants et pourcentages maximum

### Honoraires de transaction

Sur un prix de vente TTC\* à la charge du vendeur sauf convention contraire, non cumulable

Jusqu'à 100 000€	6%	Premium by FT	5%
De 100 001€ à 400 000€	5%	Premium by FT	4,5%
De 400 001€ à 700 000€	4,5%	Premium by FT	4%
De 700 001€ à 900 000€	4%	Premium by FT	3,5%
De 900 001€ à 1300 000€	3,5%	Premium by FT	3%
Plus de 1300 001€	3,3%	Premium by FT	2,9%

### Honoraires sur Annexe

Prix forfaitaire TTC\* à la charge du vendeur sauf convention contraire, non cumulable

Parking extérieur ou cave	700€	Premium by FT	500€
Parking en sous sol	1200€	Premium by FT	1000€
Box ou garage	2200€	Premium by FT	2000€

### Honoraires sur Terrain

Prix forfaitaire TTC\* à la charge du vendeur sauf convention contraire, non cumulable

Jusqu'à 100 000€	7%	Premium by FT	6%
De 100 001€ à 500 000€	6%	Premium by FT	5%
Plus de 500 001€	5%	Premium by FT	4%

Pourcentage appliqué sur le prix net vendeur

### Honoraires de VEFA

Les honoraires sont à la charge du Promoteur et définis par convention

### Honoraires de Location

Les honoraires à la charge du Bailleur sont égaux à ceux du Locataire  
Pour les baux d'habitation (loi n°89-462 du 6 juillet 1989), location meublées  
et autres baux d'habitation

### Baux d'habitation vides ou meublés, soumis à la loi du 6 Juillet 1989

A la charge du bailleur et du locataire: Visite, constitution du dossier et  
rédaction du bail : 12 € TTC / m<sup>2</sup> Pour les biens en zone très tendue (Paris  
et banlieues) 10 € TTC / m<sup>2</sup> Pour les biens en zone tendue  
Réalisation de l'état des lieux d'entrée et sortie : 3 € TTC/m<sup>2</sup>

### Baux d'habitation vides ou meublés non soumis à la loi du 6 Juillet 1989

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail + Réalisation de l'état des  
lieux d'entrée et sortie : A la charge du bailleur et du locataire.  
Bien inférieur à 50 m<sup>2</sup> : 350 € TTC  
Bien supérieur à 50 m<sup>2</sup> : 550 € TT

### Mandat de recherche

Les honoraires suivent le barème en vigueur au moment de la signature du  
mandat. Ils sont non cumulables et à la charge du mandant